

Séance du :
11/11/2022

Date de la convocation :
28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE 2022 - 096
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 63	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-deux et le 11 novembre à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — LAUGIER Lucette — GAYMARD Marie-José — GRANDAZZI Sandrine

Absent excusé : LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Loyers du RDC et des garages de la Maison Maurin.

Le Maire informe l'assemblée que les Services de La Poste sont intéressés par l'appartement du rez-de chaussée et les 2 garages de la Maison Maurin.

Il propose de prévoir un tarif de location pour l'ensemble qui accueillera le service du tri de La Poste à compter du 01/01/2023

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, Décide**

- **DE LOUER** l'appartement du rez-de-chuassée et les 2 garage de la maison Maurin, au prix de 1000,00 € par mois, à compter du 01/01/2023.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette location.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 DEC. 2022
et publication le: 15 DEC. 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

